



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSON

DEBIT DE BOISSONS CATEGORIE : III – IV – V

(Entourer la catégorie souhaitée)

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e) représenté(e) par,
ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du Code de la
Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à
.....(lieu de la manifestation).

Du deh à h

Au deh à h

A l'occasion de (objet de la manifestation).

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Collonges au Mont d'Or, le.....

Signature

Rappel : Classification des boissons pouvant être vendues

1^{er} groupe : Vente libre - pas d'autorisation à demander

Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2%, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

2^{ème} groupe : abrogé

3^{ème} groupe :

Boissons fermentées non distillées : vin, bière y compris sans alcool et panaché, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3% d'alcool.

Vins doux naturels, vins de liqueur vermouth, apéritifs à base de vin et liqueurs de framboise, cassis ou cerise, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

4^{ème} groupe :

Rhums, tafias et alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits ne supportant aucune addition d'essence.

5^{ème} groupe :

Toutes les autres boissons alcooliques.